

BAR-EN-103 / Isolation des planchers bas

1. Domaine d'application

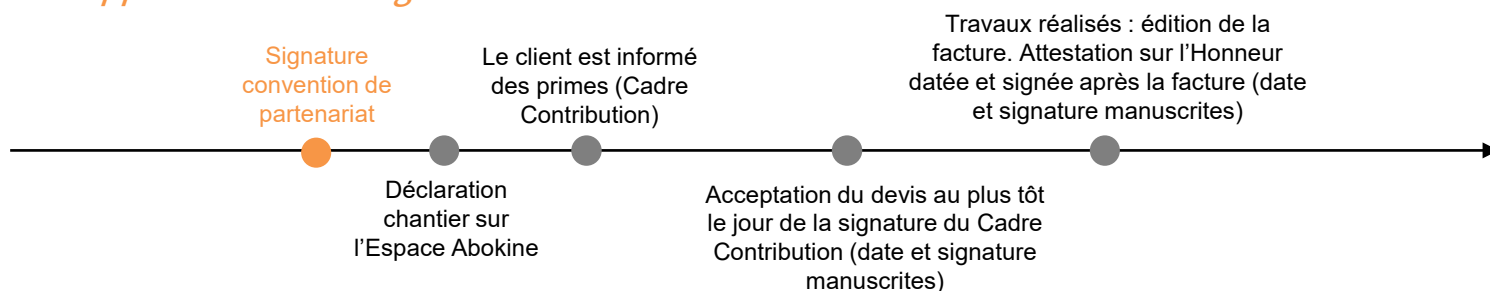
- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'


2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$**
- **Configuration du chantier** : en sous-face ou sous-dalle / en vide sanitaire, garage, sous-sol ou passage ouvert
- **Aménagements nécessaires au chantier** : écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur.
- **Pour les opérations engagées à compter du 01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire.**
- **Pour les opérations engagées à compter du 01/09/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf :**
 - en vide sanitaire
 - et pour toute autre configuration que le vide-sanitaire :
 - si le matériau justifie d'un classement au feu A1 ou A2-s1,d0
 - si le matériau utilisé est de type "polystyrène expansé" et justifie d'un marquage CE, d'un classement au feu correspondant a minima à l'Euroclasse E, d'un essai démontrant que le produit testé en épaisseur 40 mm (matériau EPS) ou 60 mm (matériau XPS) conventionnelle est équivalent à l'Euroclasse D et d'un suivi de la production du fabricant de matière première sur le volet ignifugation.
- **Délai minimal de 8 jours entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2022, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2022.

En cas de recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé de clientèle avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



 Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- Pour justifier des ressources, **fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	---	---

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de **contrôle obligatoire** : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : Cadre Contribution, devis et facture.
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'Attestation sur l'Honneur et du Cadre Contribution (si format papier choisi).**
Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment
pendant 30 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Personne physique : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Visite technique à effectuer par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
Mentionner sa date sur le devis et la facture
- 6 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation de plancher bas : en vide sanitaire ou en sous-sol ou sur passage couvert sous un volume chauffé** »
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
 - Les marque, modèle et référence (ACERMI sinon nous consulter) et l'épaisseur
 - La résistance thermique associée
 - Le type de pose : sous-dalle, en sous-face de plancher, dans cavité, etc.
 - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir critères d'éligibilité en page 1 ou devis) doivent impérativement être détaillés et quantifiés.**
 - **01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire**
 - **01/09/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide sanitaire et autres exceptions admises (voir page 1)**
 - La surface isolée - elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) + Raison sociale/SIREN (obligatoire)

- 8 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client obligatoires. Mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**
3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2022

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 décembre 2022

- 4 **Adresse des travaux** :
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Référence cadastrale. Ex : section :
000 BZ 04 – parcelle 24

6	Mise en place d'une isolation de plancher bas en vide sanitaire /ou en sous-sol/ou sur passage ouvert, isolation sous-dalle ou sous-face de plancher	p.u	m ²	Total HT
---	--	-----	----------------	----------

7	Marque : Modèle : Référence : ACERMI : Épaisseur : Résistance thermique :	30	50	1500
---	---	----	----	------

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :

- Écart au feu
- Capot de protection
- Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage
- Réhausse de trappe
- Pare-vapeur
- Parement si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1)
- 01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide-sanitaire**
- 01/09/2022 : le parement et les bandes sont requis sauf en vide sanitaire et autres exceptions admises (voir page 1)**

Main d'œuvre	10	50	500
--------------	----	----	-----

- 8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 400 €

9 2 possibilités pour le paiement de la prime

Le 18 décembre 2022

Bon pour accord

Rappel : la signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2000 €	Total HT	2000 €
TVA 20%	400 €	TVA 20%	400 €
Total TTC	2400 €	Total TTC	2400 €
Reste à payer	2400 €	Prime CEE	-400 €
		Reste à payer	2000 €